

24.06.2014 – 14:08 Uhr

## Parc éolien de JUVENT SA: l'innovation à l'honneur / SYTÈME DE COMMANDE PAR RADAR DU BALISAGE LUMINEUX DES ÉOLIENNES

Bern (ots) -

Dans l'intérêt des riverains de son parc éolien, JUVENT SA poursuit sur la voie de l'innovation en partenariat étroit avec l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) et l'industrie. La société veut ainsi tester un système novateur de commande par radar qui permettra d'allumer les dispositifs lumineux montés sur les éoliennes uniquement à l'approche d'un avion. Ces balisages prescrits par la loi sont en effet considérés comme une nuisance par de nombreuses personnes de la région. Les systèmes de commande par radar disponibles sur le marché n'étant pas adaptés à la topologie vallonnée du Jura, des études de faisabilité technique approfondies s'avèrent nécessaires. Afin d'accélérer l'avancement du projet et de s'assurer qu'un tel système pourra bénéficier d'une autorisation, les demandes de permis de construire en vue de l'installation de 7 radars vont être déposées très prochainement.

Les 44 balises lumineuses rouges - pour certaines clignotantes - montées sur les éoliennes du parc de JUVENT afin de garantir la sécurité aérienne sont considérées comme une nuisance par de nombreuses personnes, et ce particulièrement dans la région de Tramelan et des Franches-Montagnes. La commune de Mont-Tramelan a même voté une résolution à ce sujet. JUVENT SA prend ces préoccupations au sérieux et est déjà en contact depuis plusieurs années avec l'OFAC et l'industrie en vue d'analyser le problème et d'y apporter une solution. Les autorités fédérales ont donné leur feu vert pour tester un système radar déjà utilisé de manière ponctuelle dans d'autres pays, dont la Suède et le Canada.

Répondre aux exigences élevées en matière de sécurité aérienne civile et militaire constitue un défi en raison de la complexité du terrain autour du parc éolien. Pour cette raison, on étudie actuellement quelles modifications techniques sont nécessaires pour adapter certains systèmes radar existants aux conditions locales. D'après l'état actuel de la planification, 7 radars devront être installés dans les communes de Courtelary, Villeret, Saint-Imier et Sonvilier, dont 5 sur des éoliennes et 2 sur des pylônes électriques ou des bâtiments situés dans la vallée, afin d'assurer la commande des balises lumineuses. Les demandes de permis de construire correspondantes seront déposées au cours des prochains jours. Dès que la procédure d'autorisation sera terminée et que la faisabilité aura été démontrée, il sera décidé s'il est possible de procéder à l'installation du système. Une fois celui-ci mis en place, l'OFAC pourra commencer à effectuer les tests nécessaires à l'homologation du dispositif.

Contact:

Murielle Clerc  
Media Communications  
Tél. no.: 058 477 51 07

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001009/100758057> abgerufen werden.